

ÉDITION SPÉCIALE DU 04 FÉVRIER 1986

NOUVEAUX RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT
ET DE CONSTRUCTION

La Municipalité adoptera, au cours des prochaines semaines, un nouveau plan d'urbanisme et de nouveaux règlements de zonage, de construction et de lotissement.

Ces nouveaux règlements amèneront divers changements dans les règlements actuels. Ils ont pour but de simplifier les règles qui régissent actuellement ces activités.

UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE sera tenue le jeudi 20 février 1986 à la mairie à partir de 19:30 pour discuter de ces projets.

D'ici là, chacun pourra consulter à la mairie les projets de règlements.

Les membres du Conseil et de la Commission d'urbanisme vous invitent donc à venir prendre connaissance des changements projetés.

Le maire,

BERNARD DAGENAIS



PROVINCE de QUEBEC

Municipalité de

Village de Ste Pétronille

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné,
secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:-

La municipalité de Sainte-Pétronille tiendra une assemblée publique de consultation à la mairie le jeudi 20 février 1986 à 19:30 sur les nouveaux règlements de zonage, de lotissement et de construction.

Suite à l'adoption par résolution numéro 86-13 de projets de règlements de zonage, de lotissement et de construction, lors de la séance régulière du 03 février 1986, le Conseil désire soumettre à la population le contenu de ces règlements.

Ces règlements projetés (zonage, lotissement et construction) entreront en vigueur normalement en avril 1986 et couvriront toute la municipalité.

Au cours de l'assemblée publique, le maire expliquera les projets de règlements et les conséquences de leur adoption et répondra à toutes les questions des personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Les projets de règlements peuvent être consultés au bureau du secrétaire-trésorier de la municipalité aux heures habituelles d'ouverture soit les mardi et jeudi soirs entre 19:00 et 21:30

DONNE à village de Ste Pétronille **ce** 4^{ème}
jour de février **mil neuf cent** quatre-vingt-six


.....
Secrétaire-Trésorier



PROVINCE de QUEBEC

Municipalité de

Village de Ste Pétronille

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné,
secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUÉ:-

La municipalité de Sainte-Pétronille tiendra une assemblée publique de consultation à la mairie le jeudi 20 février 1986 à 19:30 sur le nouveau plan d'urbanisme.

Suite à l'adoption par résolution numéro 86-14 d'un projet de plan d'urbanisme, lors de la séance régulière du 03 février 1986, le Conseil désire soumettre à la population le contenu de ce plan d'urbanisme.

Ce plan d'urbanisme entrera en vigueur lors de l'acceptation par la municipalité régionale de comté de son schéma d'aménagement et couvrira toute la municipalité.

Au cours de l'assemblée publique, le maire expliquera les grandes lignes du plan d'urbanisme et répondra à toutes les questions des personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Le plan d'urbanisme peut être consulté au bureau du secrétaire-trésorier de la municipalité aux heures habituelles d'ouverture soit les mardi et jeudi soirs entre 19:00 et 21:30

DONNE à village de Ste Pétronille **ce** 4^{ième}
jour de février **mil neuf cent** quatre-vingt-six

Secrétaire-Trésorier